# COMMISSION VIE LOCALE

## Compte-rendu réunion du 15 septembre 2026

Voici un petit CR de la commission vie locale qui a eu lieu ce jour,  entre 18h et 19h.

3 délibérations sont proposées pour le CM du 25/09.

1/ Création réserve communale de sécurité civile
Besoin d'identifier environ 10 pers sur St Rémy (+18ans) : proposition de lancer le sujet au prochain Atelier Forum*
Contrat à signer entre la personne et également son employeur (avec maintien de salaire)
Besoin de faire un état des lieux du matériel disponible
Formations possible (1er secours, maniement extincteur, …)
1 exercice ou 2 par an à organiser
Déclenchement par le maire uniquement dans le cadre d'un plan de sauvegarde
Refus de la préfecture de se servir de cette réserve en dehors d'évènements exceptionnels (catastrophe naturelles, ...)

J'ai voté pour.

*A noter que le groupe majoritaire a décidé début Septembre de mettre en place des Ateliers Forums 2 à 3 fois par an, le 1er ayant lieu le 19/09/26 (on a vu passé la convocation il y a 10 jours je crois). L'idée est de faire de la participation citoyenne à travers 3 ou 4 tables rondes de 20min chacune, les groupes tournant de table en table pour aborder les 4 thèmes qui seront proposés.
Voilà une idée qui ressemble beaucoup à celle que l'on a mise en avant pendant notre campagne!!!

2/ Convention de partenariat entre Mairie St Rémy + Fondation Maison musée Raymond Devos + l'ARC
L'ARC réalisera 120 aquarelles sur R. Devos qui seront exposées chez les commerçants. 50 seront sélectionnées et pourront être vendues. Période : nov 26 jusque avril 27.

Dons de 15% de la vente au profit de la Fondation.
Visites guidées organisées par la Fondation
Création d'un jeu de piste par la mairie avec 1 énigme par commerçant.

J'ai voté pour.

3/ Convention entre Mairie St Rémy + Mairie Dampierre + TCSR pour la mise à disposition de créneaux tennis
Créneaux lundi soir 17h-22h, mardi soir 17h-22h, mercredi matin 10h-12h
du 30 juin 2026 au 30 juin 2027 avec reconduction à valider chaque année
Participation financière forfaitaire de 5000€ / an pour frais de fonctionnement pris en charge par la mairie

J'ai voté contre car l'ensemble des créneaux ne couvrent qu'environ 1/3 des besoins pour l'école de tennis + pas de pratique libre.

J'ai expliqué que beaucoup de St Rémois (dont je fais partie) quittaient le club pour aller prendre des cours dans les clubs environnants et que c'était honteux d'obliger les St Rémois à faire cela! Mme Bosdarros s'est défendue en disant qu'elle avait fait son maximum et qu'elle proposait au moins une solution de remplacement partielle comme elle s'y était engagée.